Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six avril, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 18 avril deux mille dix-sept.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- M. Bernard BAILAN, Maire,
- M. MAURIN Pierre, M. LEFAURE Gérard,
- M. BLANCHET Dominique, M. BENOIT Jérôme, M. CHARREYRE Didier,
- M. TORRES Daniel, Mme LORTEAU Michelle, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

Mme DUPERRIN Sandrine, M. FRIOUX Jean-Jacques, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. LORTEAU Christophe, M.ROUSSET Philippe.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Dominique BLANCHET.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 06 avril 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2-FDEAC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée plénière.

Les Conseillers Départementaux, issus du scrutin binominal, pour le canton de l'ESTUAIRE ont arrêté les modalités d'application.

Vu le domaine d'intervention devant porter sur des travaux d'aménagement ou réparation de voirie et des équipements communaux ;

Il est rappelé que le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80 % du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ➤ **Accepte** de réaliser en 2017 les opérations suivantes : Réalisation des travaux du cabinet médical, pour un montant total de 57 887.00 €,
- ➤ Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

3 – SAUR : Dégrèvement de la facture d'eau concernant les abonnés : Mme OBOZIL et Mme THOMAS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal deux courriers des services de la SAUR indiquant une consommation anormale concernant les abonnés :

- Madame OBOZIL Aline: 185 m³ relatif à la période du 06/10/2015 au 04/10/2016
- <u>Madame THOMAS Bérangère</u>: 63 m³ relatif à la période du 07/10/2015 au 05/01/2017

et demande la possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte cette requête,
- Précise que le montant dégrevé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau,
- Autorise la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.

4 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour révision du zonage de l'assainissement

Le Conseil Municipal a décidé de rejoindre le groupement de commandes pour la passation d'un marché de révision du zonage d'assainissement de la commune, coordonné par la commune d'Eyrans.

Monsieur Le Maire précise que l'agence de l'eau Adour-Garonne octroi aux communes des subventions à hauteur de 50% des montants engagés, comprenant le coût de l'étude et les frais d'enquête public.

Afin de financer la révision du zonage d'assainissement, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Décide de d'autoriser la commune d'Eyrans à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la révision de son zonage d'assainissement.

Questions diverses

a) Cérémonie du 08 mai

La cérémonie du 08 mai aura lieu à 10h30 au monument aux morts et sera suivie d'un apéritif aux écoles offert par la commune.

b) Point budget

Monsieur le Maire nous informe que la dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé de 10 106.00€ et que la dotation de solidarité rurale (DSR) a été supprimée. Par conséquent, une diminution de 18 785.00 € sur le budget de 2017.

Monsieur Le Maire contactera le service de la Préfecture afin de connaître les raisons de la réduction des dotations.

c) Compte-rendu de la visite des travaux de la station d'épuration

Monsieur Le Maire nous présente le compte-rendu de la visite du chantier daté du 13 avril 2017 et des difficultés rencontrées.

Prochaine séance le 07 juin 2017

LEVEE DE SEANCE